

## Un accident à la gare de Croix-Wasquehal

UN EMPLOIE DE LA COMPAGNIE DE L'EST GRAVEMENT BLESSÉ

Un grave accident est survenu mardi matin à la gare de Croix-Wasquehal. Voici dans les circonstances :

Le train de voyageurs 2828 bis, dédoublant le Dijonnais, avait quitté Tourcoing à sept heures et dix minutes pour arriver à Croix à 7 heures 20.

Les fonctions de conducteur étaient remplies par un garde-train, M. Carré, du dépôt de Lœu.

Au moment où le train stoppait, il se mit en mesure de descendre du fourgon de queue dans lequel il se trouvait. A cet effet il avait ouvert la porte du son wagon.

Au même instant et par suite de l'arrêt du train, la porte se referma et M. Carré qui la franchissait pour descendre, eut la tête comprimée entre le bord de la porte et la paroi du wagon. Le choc fut si violent que le malheureux employé tomba à la renverse, sur le plancher du wagon, perdant du sang abondamment par le nez et les oreilles.

Cependant, un homme d'équipe de la gare de Croix-Wasquehal, M. Due, qui se trouvait de service sur le quai à l'arrivée du train, avait été témoin de l'accident. Il en fit part à M. Dussaussoy, employé. Tous deux se rendirent dans le wagon et trouvèrent M. Carré inanimé.

Aides de M. Schweitzer et d'une institrice de Wasquehal, les deux employés relevèrent le blessé et le transportèrent dans les bureaux de la gare de Croix où ils lui prodigèrent des soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Demoulin, dont on avait requis les bons offices.

Ils lui firent respirer de l'ether, lavèrent son visage tout ensanglanté et parvinrent à lui faire reprendre ses sens.

M. le docteur Demoulin examina avec soin M. Carré qui se plaignait de vives souffrances à la tête. Il releva une plaie au sommet du crâne et un enflement « bi-pariéat ». Il jugea son état particulièrement grave et ordonna son transfert à l'hôpital St-Sauveur, à Lille.

On fit à cet effet arrêter à 7 h. 45, l'express 2540. Le blessé y fut installé dans un compartiment de seconde classe et dirigé sur Lille.

M. Carré est âgé d'environ 32 ans. Sa femme a été prévenue avec tous les ménagements d'usage.

## Communications

ROUBAIX. — Fête du Moulin 1911. — Le Comité général réunira le mercredi 26 décembre à 11 h. du soir, Café Wagner, boulevard Gambetta. Présentation du Comité des commerçants du quartier.

TOURCOING. — A l'Avenir du Proletariat (boulevard de Tournai). — A l'occasion de la nouvelle année, la réception est reportée au dimanche 31 décembre 1911, à 10 heures, à l'opéra, place de la République. Renseignements, paiement des cotisations, adhésions.

Sortie orphéonique « L'Amitié » du Biens-Eau. — M. Charles Deneyer a été nommé, samedi

dernier, archiviste du Cercle. C'est par erreur que sa nomination n'a pas paru hier en même temps que celle de ses collègues. — Demain jeudi, au cours de la répétition, tirage des premiers trimestriels.

## Chronique Locale

### ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 26 décembre :

Soleil : lever, 7 h. 46; couché, 4 h. 27.  
Lune : dernier quartier du 25; nouvelle le 31.  
Aujourd'hui : les Saintes-Innocents; demain : Sainte-Barbe.

### NOS ARTISTES

Notre distingué concitoyen, M. J.-J. Woerts, le délicieux auteur de tant de jolis et vivants portraits, vient d'être appelé, par arrêté du ministre de l'instruction publique, à faire partie du jury d'admission de la section française à l'exposition internationale des Beaux-Arts, qui se tiendra à Rome en 1911.

Déjà, il avait été désigné, au même titre, pour l'exposition de Bruxelles, et un autre arrêté ministériel le nomme également membre du jury à l'Ecole des Beaux-Arts pour le Grand-Prix de Rome de 1911.

Nous prions M. J.-J. Woerts de recevoir nos cordiales félicitations pour ce choix si flatteur qui montre en quelle haute estime sont tenus son talent et son goût artistique.

### Le grand concours du Comité de patronage

DES HABITATIONS A BON MARCHÉ ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Nombrées récompenses à la Société des Jardins Populaires de Roubaix

Nous avons appris avec plaisir qu'un grand nombre de récompenses ont été attribuées dans le concours ci-dessus à la Société des Jardins Populaires de Roubaix. Nous sommes heureux, à ce sujet, de reproduire la lettre qui a été envoyée au président de la Société par le Comité :

« Comité de Patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du département du Nord; siège: Préfecture du Nord. »

Monseigneur le président,

Le Comité de Patronage des habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du département du Nord, dans sa séance du 12 novembre 1910, procéda à l'attribution des récompenses aux lauréats du concours de bonne tenue de maisons ouvrières et de bon entretien de jardins ouvriers qu'il a organisé au cours de cette année.

J'ai l'honneur de vous informer que la somme que vous présentez a obtenu une médaille d'or et un diplôme de médaille de vermeil.

De plus, il a été attribué à votre société être répartis entre ses adhérents vingt-huit médailles et cent six diplômes.

Agreez, etc.

C'est, on le voit, une magnifique récom-

pense que vient d'obtenir la Société des Jardins populaires de Roubaix et qui lui fait le plus grand honneur.

### Le médaillon de M. Poucelle au Musée de Lille

Nous avons dit que M. Brunel, exécuteur testamentaire de M. Poucelle, décédé à L'Avant au mois d'août dernier, avait fait paraître au Musée de Lille, par l'intermédiaire de M. Léon, vice-président de la Commission un médaillon en bronze représentant le profil de cuivre. Ce médaillon est dû à l'artiste lillois, P. Villette.

On sait que M. Poucelle a légué au Musée de Lille une somme de 100.000 francs destiné à l'achat de tableaux de peintres lillois.

### L'Eglise et la question syndicale

#### CONFERENCE DE M<sup>E</sup> BELOUSE

Deux cents hommes environ étaient réunis mardi soir, dans la salle des Œuvres de la paroisse du Sacré-Cœur, pour entendre l'éloquente parole de M<sup>e</sup> Selosse, avocat au barreau de Lille.

En l'absence de M. l'abbé Delille, curé de la paroisse, et de M. Etienne Motte, président du Comité paroissial, empêchés, c'est M. Paul Mulliez qui présida la réunion, et qui présente le conférencier dont il fait un délicat éloge.

En commençant, M<sup>e</sup> Selosse parle de la « chasse aux renards ». Ce n'est pas une nouveauté. Précédemment, les syndicats employaient la mise à l'index pour se défendre contre les syndiqués dissidents. Plusieurs cas de mise à l'index ont été soumis à la jurisprudence des tribunaux. Les jugements ont été différents. Il n'y a donc pas de solution définitive à ce sujet. Actuellement, les syndicats emploient parfois des moyens plus violents et cette année, notamment, la « chasse aux renards » a pris dans certaines villes, un caractère très grave.

Si on interroge des individus qui se trouvent des deux côtés de la barricade pour demander leur avis, on obtient des réponses toutes différentes et l'on constate qu'il existe une opposition entre le droit de grève et le droit du travail.

Ces faits prouvent que l'organisation professionnelle n'est pas encore assez perfectionnée et qu'à ce point de vue nous vivons encore dans l'anarchie.

Une des causes de cet état, c'est la méconnaissance des lois naturelles imposées par Dieu.

Dans la société professionnelle, il n'y a pas d'arbitrage qui intervient pour dire dans chaque cas, de quel côté est le droit. Et cependant, si cette autorité existait, combien de conflits seraient solutionnés pacifiquement ! Si une entente ne pouvait se faire, il resterait toujours comme dernier moyen, la grève.

Les catholiques, qui tous sont soumis aux lois naturelles, sont donc partisans de cette organisation professionnelle.

Le conférencier montre ensuite ce qu'a fait l'Eglise pour les travailleurs. Elle a d'abord

réhabilité le travailleur qui, avant Jésus-Christ, était considéré comme un esclave. Sa-chant que l'ouvrier isolé serait sans force, l'Eglise a fondé pour lui aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles les corporations qui firent beaucoup de bien.

Certes, les corporations ont ensuite dégénéré, mais la faute en est aux chefs de corporations chez qui l'esprit chrétien avait diminué.

En 1791, la Révolution vota la loi Chaperier qui isolait de nouveau l'ouvrier. Les résultats de cette loi furent désastreux. On en arriva à l'enquête faite dans le courant du siècle dernier le prouvent — à faire travailler jusqu'à 14 heures par jour des enfants de lillois, P. Villette.

On sait que M. Poucelle a légué au Musée de Lille une somme de 100.000 francs destiné à l'achat de tableaux de peintres lillois.

En 1854, une loi fut votée permettant la formation des syndicats, mais l'esprit d'individualisme perçait encore dans cette loi, et un seul ouvrier non syndiqué conservait le même droit que 9999 autres syndiqués. C'est encore cette loi qui nous régit actuellement.

L'Encyclique « Rerum Novarum », du pape Léon XIII est une nouvelle preuve de la sympathie de l'Eglise pour les associations professionnelles. Le chef de l'Eglise exprime le désir de voir les questions ouvrières résolues dans les syndicats.

En terminant, M<sup>e</sup> Selosse a invité ses auditeurs à s'unir et à travailler à propager les idées syndicales. En ce faisant, le législateur se verra forcer la main pour donner à notre pays une véritable organisation professionnelle.

Puis les syndicats seront puissants, moins les conflits seront nombreux et plus nous nous approcherons de la paix sociale qui se fera dans le retour à l'Eglise. Telle a été la conclusion de M<sup>e</sup> Selosse.

Il n'osait tenter d'arrêter l'animal qui était couvert de sueur et d'écumé.

A l'intersection du boulevard Gambetta, un douanier de la borgne du Pont-Rouge, M. Arthur Acket, qui accompagnait le sous-brigadier Rachez, se jeta résolument à la tête du cheval, mais il ne put parvenir à saisir les rênes et le cheval emballé continua sa course. Quelques mètres plus loin, devant le café « Broutteux », le cheval heurta violemment un atelier appartenant à M. H. Vandorpé-Grillet, demeurant rue Gombert, à Lille, et chargé de bobines de papier à destination du « Journal de Roubaix ». Sous le choc, le collier d'un des trois chevaux de M. Vandorpé fut brisé, de même que le brancard de gauche de la voiture de boucherie.

Le cheval emballé alla repartir à nouveau lorsque M. Acket, intervenant à nouveau, parvint à le maîtriser.

Le conducteur de la voiture arriva peu après. Il déclara se nommer M. Albert Letebvre, demeurant place de l'Abattoir, 9, et travaillant pour le compte de M. Verriest, réputé pour le commerce de boucherie.

D'autre part, les innombrables visiteurs prévus, notamment les participants aux congrès divers qui se succéderont continuellement, seront soumis nos hôtes pour plusieurs jours... si nous leur en fournissons les moyens !

Il importe donc que nos concitoyens soient appels à bénéficier, et pour les deux catégories précitées, d'une situation qui peut intéresser tout le commerce local et n'est subordonnée qu'à une condition : Loger décentement tout notre monde.

C'est pourquoi l'administration de l'Exposition, soucieuse surtout de favoriser les Roubaï-

siens en cette circonstance, adresse un présent : une de mardi, que le nommé Emile Dartois, bâtonnier et appteur, demeurant Grande-Rue, 467, avait dérobé du cuivre chez ses patrons, MM. Motte et Delecluse, industriels, boulevard de Belfort.

Le magistrat se rendit chez Dartois, et au cours d'une perquisition, découvrit sept mètres de cuivre, de plaqes de cuivre, larges d'une vingtaine de centimètres. Ces plaqes, trouvées, servent à recouvrir les bacs à vaporiser.

Interrogé, Dartois commença par déclarer avoir trouvé ce cuivre sur un dépôt d'ordures à Wattrelos. Finalement, il passa des aveux et il ajouta qu'il avait commis le vol en compagnie de deux complices.

« Déjà, par deux fois, dit-il, nous avons vendu du cuivre chez un brouander du quai de Toulon, dont nous avons surpris la bonne foi en usurpant un titre qui ne nous appartenait pas.

Le produit du troisième vol fut partagé entre les trois complices et c'est la partie qui venait d'être volée qui a été partagée.

Le trio sera déféré au parquet aujourd'hui.

**ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.** — M. le Ministre du Commerce vient de charger notre compatriote, M. L. Letcombe, de la Chaire de Machines Thermiques (machines à vapeur et moteurs à gaz) à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

**CONFÉRENCE AUX DAMES & JEUNES FILLES.** — Dans la deuxième conférence sur « Les Oiseaux d'Aristophane » et « Chantecler », le professeur a d'abord rappelé le sujet des « Oiseaux », et montre par quelques mots l'unité d'intérêt et de ton, de vraisemblance et de mesure, cette pièce étant composée suivant le modèle classique. Abordant ensuite « Chantecler », après quelques mots sur ce coq dans la littérature chez Aristophane, au moyen-âge, qui lui donne un nom, chez La Fontaine enfin, il signale qu'en 1783 on a joué à Vienne une parodie du « Père de famille » de Diderot, intitulée : « Haus-hahn » ou « Le Coq de famille », et dans laquelle les personnaages étaient déguisés en oiseaux de basse-cour.

D'une analyse détaillée du poème de Rosrand, il ressort que si le sujet est : au fond la joute classique de l'amour et du devoir, et dans l'espèce le conflit qui éclate dans le cœur du héros entre son office d'éveilleur d'aurore et l'amour de la faisanne, la pièce est construite suivant la formule romantique. Le lyrisme y abonde, par où l'auteur entre dans son œuvre, à côté de la gouaillerie qui le sacrifice de jeux de mots. Tout s'y éteint, même « ce qu'on ne doit point voir » comme les crapauds. Il y a des hors-d'œuvre, comme le troisième acte presque entier, et une abondance de décors et de figurantes qui par moments détournent l'attention de l'action même.

Mais à côté de cela, quantité de très beaux

### CHINE ET JAPON LA GUERRE ÉCLATERA-T-ELLE ENTRE LES DEUX PAYS ?

#### L'EXTRADITION DES ALLEMANDS INCULPÉS D'ASSASSINAT À MUNICH

#### TOULON, 27 DECEMBRE

#### LE VOL DU CUIVRE DANS UNE USINE

#### TROIS ARRESTATIONS

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, était informé, dans la matinée

d'un libéralisme philosophique pour des apparences de capitulations. Ce n'est pas sur la route de Canossa qu'ils rencontrent aucun des artisans ou des détenteurs de l'œuvre scolaire républicaine.

**DECOUVERTE D'OSSEMENTS A LA PRÉFECTURE D'AMBIENS.** — Des ouvriers occupés à creuser une tranchée ont découvert à la préfecture des ossements humains dont certains étaient encore en état de conservation. On suppose que ce sont ceux de soldats allemands enterrés pendant la guerre de 1870, à une époque profonde. En effet, pendant la guerre, une ambulance allemande fut installée dans la salle des fêtes de la Préfecture.

**DECOUVERTE D'UN CADAVRE A TULLY-LES-MOUFFLAINES.** — Mardi matin, vers neuf heures, un boulanger a découvert sur le trottoir de la route nationale un cadavre. Une enquête a été ouverte et l'assassinat a été évoqué. Sur le cadavre que M. Delalé, juge d'instruction, portait de l'arrestation d'un cambrioleur opéré à Toulon, qui a été arrêté par M. Delalé, juge d'instruction, parvint à démasquer cette organisation.

**FRAUDEUSES DE PHOSPHORE.** — Le 17 septembre dernier, des agents en douane de la gare de Toulouse, arrêtèrent une femme portant de cinq boîtes contenant environ 8 kilogrammes de phosphore. D'après ce qu'il a déclaré, la femme, nommée Maria Tisserand, femme, 52 ans, demeurant avec son mari, à Toulouse, a été arrêtée pour vol de phosphore. Une perquisition faite à son domicile, amena la découverte d'une grande quantité de phosphore. C'est alors que la femme Tisserand jugea prudent de déguerpir, tandis que son mari s'installa à Lille, rue de l'Hôpital-Habitat, où, avec sa femme, il continua ses relations avec les frauduleuses de Belgique, rentrant en France une grande quantité de phosphore.

Le 19 octobre, sur l'aff